

# CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

## Du 26 janvier 2022

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

### Convocation du 21 janvier 2022

**Présents :** 6 (puis 7 à partir de 20 h 40)

**Absents :** 2

**Absents excusés :** 2

**Nombre de votants :** 8 (9 à partir de 20h40)

**Étaient présents et présentes :** Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel (Pouvoir de M. THIERRY-WIKILSON Guillaume), Messieurs THIBAUT Eric (Pouvoir de Mme PEYRET-LACOMBE Aude), BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, RIBEYRENS Annie, VOGLEY David.

**Étaient absents :** Messieurs DAMBIER Guillaume, MAURY Vincent.

**Étaient absents excusés :** PEYRET-LACOMBE Aude, (pouvoir à M. THIBAUT Eric), THIERRY-WILKINSON Guillaume (pouvoir à Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel)

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 10

### Lecture du compte rendu du 21 décembre 2021

*A l'unanimité, le Conseil a approuvé le compte rendu.*

### Projets 2022. Demandes de subventions

La date limite des demandes de subvention auprès de l'état étant en partie au 31 janvier, le maire présente les différents projets pour 2022

#### ➤ Aire de jeux multigénérationnelle

3 devis nous sont parvenus :

- Terrassement / Ent. <b>MURET</b> à 24 Vergt:	25 792,76 € HT
- Jeux petite enfance / Ent <b>MEFRAN</b> à 33 Laroque :	15 885,00 € HT
- Pump track / Ent Pulse conseil :	42 480,00 € HT
TOTAL :	84 161,00 € HT

Une demande de subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux va être demandée à hauteur de 40%, auprès du département à hauteur de 25% et une autre partie auprès de Paris 2024 pour le pump track (jusqu'à 80%). Une demande auprès de la CAF pourrait aussi être demandée (jusqu'à 6 000 €)

*A l'unanimité, le Conseil approuve les demandes de subventions.*

➤ **Parking en bordure de la ruelle en face du cimetière.**

2 devis nous ont été proposés :

- 1 de l'entreprise **Muret** à Vergt pour un montant de : 10 711,50 € HT soit **12 853,80 € TTC**
- 1 de l'entreprise **Seignette** à Lalinde d'un montant de : 10 137,70 € HT soit **12 165,24 € TTC.**

*A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention DETR + CD24*

➤ **Multiple rural.**

Le store de la terrasse existante **côté sud** étant hors service, une réflexion est engagée pour la couverture de cette terrasse. 3 possibilités :

- 1°) Aménagement de la terrasse existante avec fermeture et couverture. Pour cela, l'avis d'un architecte des bâtiments de France (ABF) est exigé afin que ce changement ne vienne pas dénaturer l'aspect de notre village. Un architecte DE serait aussi nécessaire pour mener le chantier. Aucune démarche n'a encore été faite dans ce sens.
- 2°) Construction d'une terrasse en bois sur ossature bois **côté nord** communiquant par l'intérieur du restaurant. Cela donnerait sur le projet de l'aire de jeux multigénérationnelle.
- 3°) Remplacer le store.

1devis nous a été fourni par l'entreprise **MIRGAUDOU** à Liorac d'un montant de : 12 146,77 € HT soit **14 576,12 € TTC** pour l'option 2 (Ce prix ne comprend pas l'ouverture pour la porte de communication).

*A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention.*

Arrivée de M VOGLEY

<b>Modification des horaires du secrétariat de la Mairie</b>
--

A compter du 10 janvier 2022, les horaires de l'ouverture au public sont modifiés afin de résorber l'excès de travail interne. Ainsi les nouveaux horaires d'ouverture au public sont :

- Mardi : 10h00 – 12h00
- Jeudi : 8h00 – 12h00
- Vendredi : 10h00 – 12h00
- Samedi : 8h00 – 12h00 (jours pairs)

*A l'unanimité, le Conseil approuve ces nouveaux horaires*

<b>Convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle</b>
--

Le renouvellement de cette adhésion est à signer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

*A l'unanimité, le Conseil approuve ce renouvellement.*

## Renouvellement convention fourrière 2022 avec la SPA de Bergerac

A titre indicatif, l'adhésion à cette convention est de 85 centimes d'euros par habitant pour l'année 2022.

*A l'unanimité, le Conseil approuve ce renouvellement.*

## Assainissement collectif et non collectif. Adoption Exercice 2020

Comme demandé par la CCBDP, présentation est faite sur le rapport d'assainissements collectifs et non collectifs

*A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement*

## Devis plans d'évacuation école, Mairie, salle des fêtes

Afin de se mettre en conformité, la conception et la fourniture d'affichage dans les différents bâtiments publics est nécessaire. Coût : 608,00 € HT soit 801,60 € TTC.

*A l'unanimité, le Conseil approuve ce devis*

## Questions diverses

### Cantine scolaire.

Dans le cadre de l'accompagnement « Manger Bio et local » notre cantinière a passé une semaine de formation en immersion accompagnée par Mme Quencez du collectif « Les Pieds dans le Plat », selon la convention signée avec le conseil départemental. Quelques petits achats de matériel sont à prévoir.

Le fait de maîtriser les achats (élimination des plats préparés, utilisation de produits de saison, moins de viande....), d'adapter à chaque plat la contenance correspondant à des enfants permet de réduire le gaspillage. Pour une meilleure qualité, le coût du repas par enfant est diminué. L'étude va se poursuivre sur plusieurs mois

### Ecoles RPI

Pour l'année 2022/2023, notre RPI n'est pas menacé mais le sera pour la rentrée suivante. Il est important que les 4 commissions créées sur le RPI poursuivent leurs efforts et communiquent sur tout ce qui se fait de bien sur le RPI.

### Tableau numérique.

Un habitant de Liorac a proposé ses services pour le remettre en fonction en apportant du matériel qui lui était personnel dont il a fait don à l'école. Il est vivement remercié.

Par la même occasion cet habitant s'est proposé, dans le cadre du Temps des Activités Périscolaires, de donner des cours d'informatique ; des cours d'anglais seraient proposés par sa femme.

**Matériel réformé.**

M. GAUVILLE Jean-Claude a pris possession de la cureuse pour une valeur de 100 euros dont nous avons réceptionné le chèque.

M. PESTRE Adrien a fait l'acquisition de l'épareuse pour un montant de 100 euros. Là aussi, nous avons réceptionné le chèque.

**Fin de la séance à 21 h 40**